

En 2011, 634 600 candidats ont obtenu le diplôme national du brevet, portant le taux de réussite à 83,4 %, en quasi-stabilité par rapport à la session précédente. Les écarts entre départements de la métropole restent importants (18,5 points), augmentant légèrement depuis la dernière session. La série collège, très largement majoritaire, détient le taux de réussite le plus élevé (84,6 %), suivie de la série technologique (79,8 %) et de la série professionnelle (66,7 %). Les filles ont globalement de meilleurs résultats que les garçons (+ 5,6 points) et obtiennent pour un tiers d'entre elles une mention « Bien » ou « Très bien ». L'origine sociale marque fortement le succès au brevet : le taux de réussite passe ainsi de 69 % à 95 % selon que l'élève a un parent sans activité professionnelle ou bien cadre. De même, les chances d'obtenir une mention « Bien » ou « Très bien » varient de un à trois suivant le milieu social : 45,7 % des enfants de cadres sont concernés, mais seulement 15 % des enfants dont le responsable est sans activité professionnelle. Instaurée à la session 2011, l'évaluation de la maîtrise du socle commun montre que 9 élèves sur 10 maîtrisent chacune des 7 compétences.

Diplôme national du brevet Session 2011

Une réussite qui se stabilise

Un taux de réussite qui reste stable, au-delà de 80 %

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte, 788 100 candidats se sont inscrits à la session 2011 du diplôme national du brevet (DNB) (tableau 1). Le nombre d'inscrits augmente de 12 600 par rapport à la session précédente, essentiellement pour des raisons démographiques.

Sur l'ensemble des inscrits, 760 500 candidats sont effectivement présents à l'ensemble des épreuves : 687 500 dans la série collège (90,4 %), 34 500 dans la série technologique (4,5 %) et 38 500 dans la série professionnelle (5,1 %). Globalement, le taux de présence est stable, égal à 96,5 %. Dans la série professionnelle, près d'un inscrit sur cinq (18,8 %) ne se présente pas à l'examen ; ces élèves, généralement plus âgés, sont déjà insérés dans un cursus menant à un diplôme de la voie professionnelle.

634 600 candidats obtiennent le diplôme, portant le taux de réussite à 83,4 %, en quasi-stabilité d'une session à l'autre. Il dépasse pour la cinquième année consécutive la barre des 80 %. Globalement, 28,8 % des élèves en classe de troisième obtiennent une mention « Bien » ou « Très bien », dans les mêmes proportions qu'à la session 2010.

Une réussite plus faible dans la série professionnelle

En métropole et dans les DOM, la réussite au brevet est toujours plus fréquente dans la série collège (84,6 %) ou dans la série technologique (79,8 %) que dans la série professionnelle (66,7 %). La part des lauréats évolue dans la continuité des années précédentes : dans la série collège, après avoir stagné autour de 79 % pendant plusieurs années, le taux de réussite s'est amélioré et plafonne autour de 84 % depuis la session 2009 ; dans la série technologique, il est au voisinage de 80 % depuis la session 2007 ; dans la série professionnelle, les résultats connaissent une variation en baisse depuis 2007 pour revenir à leur niveau de 1999 (66 % environ), en perdant plus de 7 points en l'espace de cinq sessions (graphique 1).

La très grande majorité des lauréats du DNB est issue de la série collège (92 %) ; les autres lauréats (8 %) se partagent de manière à peu près égale entre les séries technologique et professionnelle. Il y a vingt ans, cette répartition était un peu différente : les lauréats étaient proportionnellement moins souvent issus de la série collège (85 %), et plus nombreux dans la série technologique (9 %) que dans la série professionnelle (6 %). Cette évolution

TABLEAU 1 – Résultats du diplôme national du brevet par sexe et par série - Session 2011

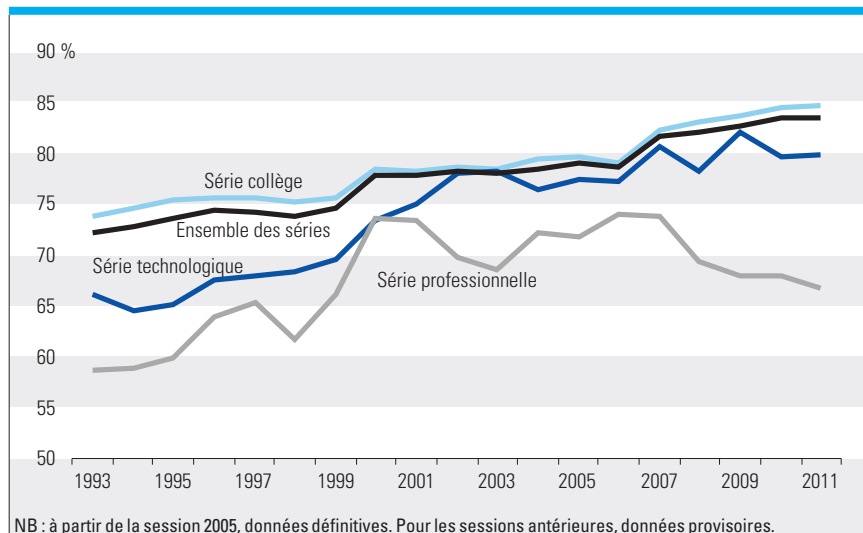
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Séries	Inscrits		Présentés		Admis		Taux de réussite 2011 (%)			Taux de réussite 2010 (%)		
	Total	% filles	Total	% filles	Total	% filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Collège	703 741	50,6	687 517	50,8	581 411	52,4	84,6	81,8	87,3	84,5	81,5	87,4
Technologique	37 016	37,8	34 524	37,8	27 545	38,7	79,8	78,6	81,7	79,6	78,2	82,1
Professionnelle	47 393	42,1	38 499	42,1	25 691	42,6	66,7	66,1	67,6	67,9	67,6	68,3
Total	788 150	49,5	760 540	49,8	634 647	51,4	83,4	80,7	86,2	83,5	80,5	86,4

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, sessions 2010 et 2011

GRAPHIQUE 1 – Taux de réussite au diplôme national du brevet par série, depuis la session 1993

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)



NB : à partir de la session 2005, données définitives. Pour les sessions antérieures, données provisoires.

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB

est la conséquence de la suppression du palier d'orientation en fin de cinquième, en 1994.

En France métropolitaine, des disparités accrues entre les académies

Au niveau académique, les résultats au brevet restent hétérogènes. En métropole, deux académies ont un taux de réussite inférieur à 80 % : Créteil et Amiens. À l'opposé, il dépasse 88 % dans les académies de Rennes et de Bordeaux (tableau 2).

Malgré une quasi-stabilité globale de la réussite au brevet, quatorze académies ont des résultats en baisse : parmi celles-ci, Rouen (- 3,6 points), Orléans-Tours (- 3,2), Dijon (- 2,9) et Limoges (- 2,8) présentent les plus fortes variations. Dix académies voient leurs résultats s'améliorer, dont Bordeaux (+ 4,7 points), Montpellier (+ 1,7) et Lille (+ 1,3).

Cependant, le taux de réussite global des académies est fortement lié au poids de la série collège (90 %). Dans l'académie de Paris, par exemple, 6 % des élèves se

présentent dans les séries professionnelle ou technologique ; c'est le cas de 13,5 % des élèves de l'académie de Caen. La part prépondérante de la série collège masque ainsi le plus ou moins grand succès dans les deux autres séries. Les académies qui affichent de bons résultats parce qu'elles réussissent bien dans la série collège ne sont pas forcément celles qui présentent une meilleure réussite dans les séries technologique et professionnelle.

En métropole, toutes séries confondues, 10 points séparent les taux de réussite académique minimum (78,4 %) et maximum (88,5 %). Lors de la session précédente, l'écart entre les performances des académies de métropole était de 9 points.

Dans la série collège, les écarts entre académies sont les plus faibles et atteignent près de 11 points ; l'académie de Rennes, cette année encore, affiche les meilleurs résultats (89,9 %), et celle de Créteil les moins bons (79,1 %).

Dans la série technologique, les résultats sont plus contrastés : 20 points séparent les académies d'Orléans-Tours (73,1 %) et de Bordeaux (92,9 %). Cet écart atteint

jusqu'à 37 points avec l'académie de Nice où le nombre de candidats est toutefois très faible.

Les écarts sont les plus élevés dans la série professionnelle : par exemple, 34 points séparent les académies de Lille (51,4 %) et Lyon (85,2 %).

Tout comme pour les académies, les écarts entre les départements s'accroissent : toutes séries confondues, l'écart maximal est de 18,5 points à la session 2011, contre 17,5 points à la session précédente. Quinze départements ont une part de lauréats inférieure à 80 %, et trois départements ont un taux supérieur à 90 %. Le taux maximum est enregistré dans les Pyrénées-Atlantiques (93,1 % d'admis) et le taux minimum dans les Ardennes (74,6 %).

Les écarts peuvent être également très prononcés entre les départements d'une même académie : dans celle de Clermont-Ferrand, par exemple, 12 points séparent l'Allier (79,7 %) du Cantal (91,9 %).

Des résultats qui s'améliorent, mais qui restent plus faibles dans les départements d'outre-mer

À la session 2011, le taux de réussite des DOM, hors Mayotte, atteint 77,4 %, soit 2,5 points de plus qu'en 2010. Entre les quatre départements, les écarts restent importants : on compte 73,9 % de lauréats en Guyane et 80,1 % à La Réunion. Deux académies ont amélioré leurs résultats : la Guyane (+ 3 points) et la Guadeloupe (+ 10,7 points). Comme les années passées, les résultats de chacune des séries restent inférieurs à ceux observés en métropole même si, pour toutes les séries, ils progressent : 78,6 % des présentés à la série collège obtiennent leur brevet (+ 2,2 points), 71 % à la série professionnelle (+ 3,9), et 58,7 % à la série technologique (+ 17,9 points).

TABLEAU 2 – Résultats du diplôme national du brevet par académie et par série - Session 2011
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Académies	Présents selon la série					Taux de réussite observés (%)			
	Collège	Technologique	Professionnelle	Total	Effectifs	Collège	Technologique	Professionnelle	Ensemble
Aix-Marseille	90,9	4,0	5,1	100,0	32 761	84,1	75,2	58,0	82,4
Amiens	92,6	5,2	2,2	100,0	22 410	79,1	76,7	73,8	78,9
Besançon	90,6	8,4	1,0	100,0	13 729	84,0	77,5	65,3	83,2
Bordeaux	88,0	4,6	7,4	100,0	36 166	88,8	92,9	77,0	88,1
Caen	86,5	10,2	3,3	100,0	17 741	83,1	75,0	74,1	82,0
Clermont-Ferrand	88,1	2,8	9,1	100,0	14 364	87,1	75,2	67,1	84,9
Corse	93,1	1,0	5,9	100,0	2 881	87,3	ns *	87,6	87,2
Créteil	94,0	0,6	5,4	100,0	49 938	79,1	76,7	67,0	78,4
Dijon	90,5	7,9	1,6	100,0	17 887	81,6	76,2	69,8	81,0
Grenoble	89,3	4,7	6,0	100,0	38 944	86,5	80,1	65,6	84,9
Lille	89,9	2,7	7,4	100,0	49 457	85,2	85,5	51,4	82,7
Limoges	88,3	7,5	4,2	100,0	7 316	83,4	78,1	44,5	81,4
Lyon	92,1	4,0	3,9	100,0	36 705	87,4	85,5	85,2	87,2
Montpellier	88,7	5,1	6,2	100,0	29 921	84,5	81,0	79,4	84,0
Nancy-Metz	90,2	8,3	1,5	100,0	26 411	81,9	79,3	55,9	81,3
Nantes	86,5	5,1	8,4	100,0	44 710	86,8	76,6	75,5	85,4
Nice	92,5	0,4	7,1	100,0	24 001	83,9	58,4	60,7	82,2
Orléans-Tours	90,4	6,2	3,4	100,0	29 298	82,3	73,1	55,6	80,8
Paris	93,9	0,3	5,8	100,0	20 738	84,7	ns *	55,1	82,9
Poitiers	86,0	7,7	6,3	100,0	19 887	85,5	84,9	70,6	84,6
Reims	87,7	8,7	3,6	100,0	15 569	82,3	81,8	62,3	81,5
Rennes	87,5	6,6	5,9	100,0	39 191	89,9	86,7	69,8	88,5
Rouen	91,1	6,4	2,5	100,0	22 604	81,5	76,7	70,4	80,9
Strasbourg	93,7	4,7	1,6	100,0	20 932	86,3	87,0	58,8	85,9
Toulouse	88,7	7,3	4,0	100,0	31 535	86,9	78,6	65,5	85,5
Versailles	94,7	1,9	3,4	100,0	66 985	86,2	80,1	57,4	85,1
France métropolitaine	90,4	4,7	4,9	100,0	732 081	84,8	80,2	66,5	83,7
Guadeloupe	92,5	5,4	2,1	100,0	6 779	77,8	55,5	36,4	75,7
Guyane	90,0	7,5	2,5	100,0	3 549	75,5	62,9	55,3	73,9
Martinique	93,6	1,0	5,4	100,0	5 242	76,7	ns *	58,6	75,6
La Réunion	85,5	0,0	14,5	100,0	12 889	80,7	-	76,5	80,1
DOM	89,2	2,4	8,4	100,0	28 459	78,6	58,7	71,0	77,4
France métr. + DOM	90,4	4,5	5,1	100,0	760 540	84,6	79,8	66,7	83,4

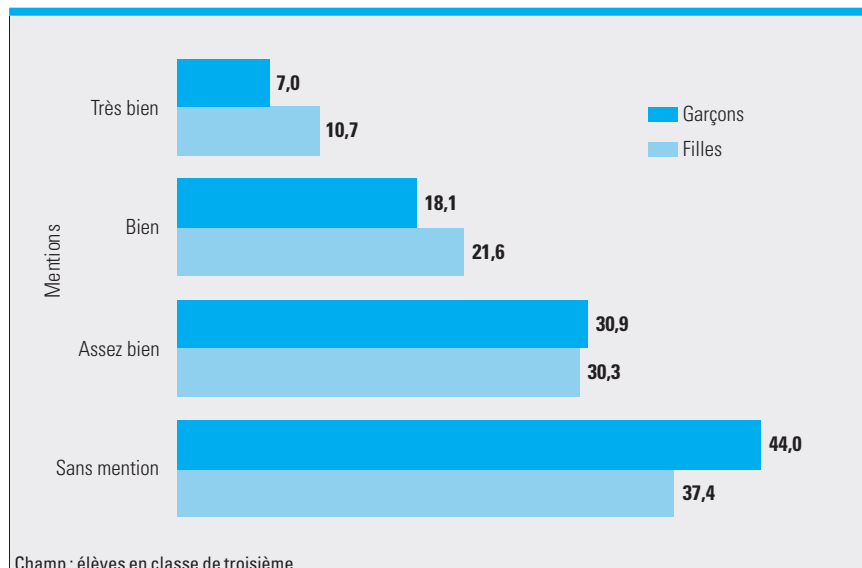
Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, session 2011
* ns : non significatif.

La moindre réussite des garçons perdue

Globalement, les garçons obtiennent moins souvent leur brevet que les filles (- 5,6 points). Elles sont plus nombreuses dans la série collège où le taux de réussite est généralement meilleur. Dans cette série, les filles se distinguent des garçons avec 87,3 % de lauréates contre 81,8 % de garçons, soit un écart de 5,5 points, un peu moindre que celui de la session 2010 (5,9 points). Les garçons, davantage représentés dans les séries technologique et professionnelle, ont aussi un taux de réussite moins élevé que celui des filles dans ces deux séries (respectivement - 3,1 et - 1,5 point).

Ils sont également moins nombreux à obtenir une mention « Bien » ou « Très bien » : 25,1 % des garçons admis obtiennent l'une de ces mentions, contre 32,3 % des filles (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 – Répartition des admis selon le sexe et la mention
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), scolaires seulement



Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, session 2011

Des résultats très dépendants de l'origine sociale

Avec un taux de réussite égal à 95,2 %, les enfants de cadres devancent largement tous les autres candidats (tableau 4).

Dans les milieux moins favorisés, 78,2 % des enfants d'ouvriers obtiennent leur brevet ; lorsque le chef de famille n'a pas d'activité professionnelle, le taux de réussite descend à 69,2 %. Ainsi, un écart de 26 points sépare les extrêmes.

TABLEAU 3 – Résultats du diplôme national du brevet par académie (toutes séries) - Sessions 2010 et 2011
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Académies	Session 2010			Session 2011			Variation (points)	Histoire de l'art (note moyenne sur 20) en 2011
	Présentés	Admis	% d'admis	Présentés	Admis	% d'admis		
Aix-Marseille	32 506	26 489	81,5	32 761	27 003	82,4	0,9	13,5
Amiens	21 808	17 507	80,3	22 410	17 683	78,9	- 1,4	13,5
Besançon	13 777	11 514	83,6	13 729	11 425	83,2	- 0,4	13,4
Bordeaux	34 788	29 022	83,4	36 166	31 854	88,1	4,7	13,6
Caen	18 032	14 952	82,9	17 741	14 539	82,0	- 0,9	13,3
Clermont-Ferrand	14 115	12 203	86,5	14 364	12 201	84,9	- 1,6	13,1
Corse	2 869	2 479	86,4	2 881	2 511	87,2	0,8	14,4
Créteil	49 002	38 820	79,2	49 938	39 148	78,4	- 0,8	13,2
Dijon	17 489	14 666	83,9	17 887	14 483	81,0	- 2,9	13,5
Grenoble	38 087	32 482	85,3	38 944	33 066	84,9	- 0,4	13,3
Lille	49 365	40 185	81,4	49 457	40 888	82,7	1,3	13,3
Limoges	7 165	6 036	84,2	7 316	5 958	81,4	- 2,8	13,3
Lyon	35 383	30 878	87,3	36 705	32 024	87,2	- 0,1	13,5
Montpellier	29 494	24 287	82,3	29 921	25 140	84,0	1,7	13,3
Nancy-Metz	26 565	21 357	80,4	26 411	21 479	81,3	0,9	13,4
Nantes	43 466	37 635	86,6	44 710	38 165	85,4	- 1,2	13,7
Nice	23 385	19 600	83,8	24 001	19 725	82,2	- 1,6	13,1
Orléans-Tours	28 673	24 072	84,0	29 298	23 674	80,8	- 3,2	13,1
Paris	20 379	17 043	83,6	20 738	17 196	82,9	- 0,7	14,1
Poitiers	19 634	16 650	84,8	19 887	16 815	84,6	- 0,2	13,5
Reims	15 445	12 682	82,1	15 569	12 691	81,5	- 0,6	13,1
Rennes	38 099	33 621	88,2	39 191	34 685	88,5	0,3	13,9
Rouen	22 343	18 889	84,5	22 604	18 287	80,9	- 3,6	13,2
Strasbourg	20 845	17 731	85,1	20 932	17 985	85,9	0,8	13,9
Toulouse	30 662	26 187	85,4	31 535	26 949	85,5	0,1	13,6
Versailles	65 981	55 802	84,6	66 985	57 033	85,1	0,5	13,3
France métropolitaine	719 357	602 789	83,8	732 081	612 607	83,7	- 0,1	13,4
Guadeloupe	6 743	4 380	65,0	6 779	5 132	75,7	10,7	13,5
Guyane	3 452	2 449	70,9	3 549	2 623	73,9	3,0	12,9
Martinique	5 248	3 953	75,3	5 242	3 963	75,6	0,3	13,1
La Réunion	12 902	10 441	80,9	12 889	10 322	80,1	- 0,8	13,7
DOM	28 345	21 223	74,9	28 459	22 040	77,4	2,5	13,4
France métr. + DOM	747 702	624 012	83,5	760 540	634 647	83,4	- 0,1	13,4

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, sessions 2010 et 2011

NB : les données départementales sont publiées sur le site www.education.gouv.fr/statistiques.

TABLEAU 4 – Taux de réussite par catégorie socio-professionnelle, et part des mentions « Bien » et « Très bien » - Session 2011

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

	Série collège			Série technologique			Série professionnelle			Total			
	Admis	%	Taux de réussite (%)	Admis	%	Taux de réussite (%)	Admis	%	Taux de réussite (%)	Admis	%	Taux de réussite (%)	Part des mentions « Bien » et « Très bien » (%)
Agriculteurs exploitants	13 149	2,4	93,2	1 095	4,2	89,2	382	2,1	86,4	14 626	2,4	92,7	33,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	55 039	9,9	87,4	2 364	9,0	83,2	1 492	8,4	81,4	58 895	9,9	87,1	26,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	116 634	21,1	95,4	1 297	4,9	86,3	870	4,9	84,3	118 801	19,9	95,2	45,7
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>19 810</i>	<i>3,6</i>	<i>97,0</i>	<i>109</i>	<i>0,4</i>	<i>86,5</i>	<i>81</i>	<i>0,5</i>	<i>90,0</i>	<i>20 000</i>	<i>3,3</i>	<i>96,9</i>	<i>56,4</i>
Professions intermédiaires	86 026	15,5	89,3	2 524	9,6	84,9	1 780	10,0	83,8	90 330	15,1	89,1	31,6
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>6 208</i>	<i>1,1</i>	<i>95,9</i>	<i>84</i>	<i>0,3</i>	<i>85,7</i>	<i>56</i>	<i>0,3</i>	<i>83,6</i>	<i>6 348</i>	<i>1,1</i>	<i>95,7</i>	<i>49,1</i>
Employés	110 576	20,0	83,6	5 388	20,5	82,2	3 858	21,6	79,4	119 822	20,1	83,4	23,8
Ouvriers	115 688	20,9	77,9	8 385	31,8	81,0	5 397	30,2	79,0	129 470	21,7	78,2	17,6
Retraités	8 019	1,4	79,6	390	1,5	80,2	295	1,7	78,9	8 704	1,5	79,6	24,1
Autres personnes sans activité professionnelle	35 446	6,4	68,7	2 700	10,2	72,8	2 640	14,8	71,9	40 786	6,8	69,2	14,9
Indéterminé	12 681	2,4	70,3	2 199	8,3	78,6	1 128	6,3	73,1	16 008	2,6	71,5	15,6
Ensemble	553 258	100,0	84,3	26 342	100,0	81,2	17 842	100,0	78,6	597 442	100,0	84,0	27,6

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichier des candidats au DNB, session 2011

Champ : élèves en classe de troisième.

Les candidats de milieux modestes sont surreprésentés dans les séries technologique et professionnelle. Sur 100 admis de la série professionnelle, par exemple, 67 ont un parent employé, ouvrier, ou sans activité professionnelle, alors que ces catégories ne pèsent que 48,6 % dans l'ensemble des admis.

Depuis la session 2006, l'obtention d'une mention « Bien » ou « Très bien » permet aux élèves boursiers de collège de bénéficier d'un complément de bourse au lycée. L'obtention d'une telle mention varie de un à trois selon l'origine sociale : 45,7 % des enfants de cadres sont concernés,

mais seuls 17,6 % des enfants d'ouvriers le sont. La proportion descend même à 14,9 % quand le responsable est sans activité professionnelle.

9 candidats sur 10 maîtrisent les compétences du socle commun

À compter de la session 2011, la maîtrise du socle commun est prise en compte pour l'attribution du diplôme. Sept compétences doivent être validées par le biais du livret personnel de compétences, renseigné par l'équipe enseignante. La validation du socle commun n'est pas nécessaire pour se présenter à l'examen, mais elle l'est en revanche pour l'obtention du diplôme, le jury ayant la possibilité de valider *a posteriori* les compétences du socle. Ce sont ainsi 29 200 candidats, soit 4 %, qui ont été repêchés, le plus souvent pour valider une ou deux compétences manquantes.

À l'issue de l'examen, 9 élèves sur 10 ont validé l'ensemble des compétences du socle ; néanmoins, un élève sur 100 n'en valide aucune. La validation du socle est la plus fréquente (90 %) dans la série collège et la moins répandue dans la série professionnelle (85 %) (tableau 5).

TABLEAU 6 – Compétence non validée par les élèves qui maîtrisent 6 des 7 compétences du socle

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Compétence	%
Langue vivante étrangère	44,1
Mathématiques, Sciences et technologie	26,0
Maîtrise de la langue française	9,8
Culture humaniste	8,3
Techniques de l'informatique et de la communication	5,3
Autonomie et initiative	3,5
Compétences sociales et civiques	3,0
Total	100,0

Lecture : sur 100 candidats scolaires maîtrisant 6 compétences du socle, 44 n'ont pas validé la compétence liée à la langue vivante étrangère.

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, session 2011

Champ : élèves en classe de troisième.

TABLEAU 5 – Proportion d'élèves ne maîtrisant pas les compétences quand le socle n'est pas validé
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

	Série collège	Série professionnelle	Série technologique	Total
Élèves ne maîtrisant pas l'ensemble des compétences du socle	67 220	3 331	4 187	74 738
Proportion parmi l'ensemble des candidats (%)	9,9	14,9	13,0	10,2
Nombre de compétences manquantes :				
1	15,0	12,6	13,1	14,8
2	16,1	11,9	15,1	15,9
3	17,9	16,4	18,0	17,8
4	16,4	16,2	16,9	16,4
5	13,5	15,7	13,2	13,6
6	11,1	12,2	12,8	11,2
7	10,0	15,0	10,9	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 9,9 % des élèves de la série collège n'ont pas validé l'ensemble des compétences du socle. Parmi ceux-ci, 17,9 % n'ont pas validé 3 des 7 compétences requises.

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, session 2011

Champ : élèves en classe de troisième.

TABLEAU 7 – Proportion d'élèves maîtrisant chacune des 7 compétences du socle commun (%)
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Compétences	Série collège	Série professionnelle	Série technologique	Total
Maîtrise de la langue française	94,3	91,6	93,0	94,2
Langue vivante étrangère	93,7	89,1	91,0	93,4
Mathématiques, Sciences et technologie	92,8	89,8	91,0	92,7
Techniques de l'informatique et de la communication	97,2	94,7	96,2	97,1
Culture humaniste	93,9	89,7	91,9	93,6
Compétences sociales et civiques	95,6	91,8	93,5	95,4
Autonomie et initiative	95,9	92,5	93,6	95,7
Ensemble des 7 compétences	90,1	85,1	87,0	89,8

Sources : MENJVA-MESR DEPP, application de gestion OCEAN, fichiers des candidats au DNB, session 2011

Champ : élèves en classe de troisième.

Lorsqu'une seule compétence n'est pas validée, il s'agit le plus souvent de celle liée à la langue étrangère (44 %) ou de celle relative aux mathématiques et aux sciences (26 %) (tableau 6).

Globalement, le socle commun de connaissances et de compétences est validé pour la quasi-totalité des élèves : ainsi, 92,8 % ont validé la compétence « Mathématiques, sciences et technologie », et 97,2 % la compétence « Techniques de l'informatique et de la communication » (tableau 7).

Au niveau académique, le pourcentage d'élèves dont l'ensemble des compétences

du socle ont été validées, varie de 83 %, dans l'académie d'Amiens, à 95 % environ, dans celles de Bordeaux ou de Corse.

Une autre nouveauté de la session 2011 est le caractère obligatoire de l'épreuve orale d'histoire des arts pour tous les élèves en classe de troisième. En France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte, la moyenne obtenue est de 13,4 sur 20 (tableau 3). Cette note, assez homogène d'une académie à l'autre, passe de 12,9 (Guyane) à 14,4 (Corse).

Sylvie Kleinholt, DEPP B1

Pour en savoir plus

« Diplôme national du brevet, session 2009 – Une réussite en progression », Note d'Information 10.16, MEN-DEPP, octobre 2010.

« Diplôme national du brevet, session 2006 – Quatre élèves sur cinq l'obtiennent », Note d'Information 07.33, MEN-DEPP, juillet 2007.

www.education.gouv.fr/statistiques

depp.documentation@education.gouv.fr

Les collectivités d'outre-mer et Mayotte

Comme pour la France métropolitaine et les DOM, dans les collectivités d'outre-mer, la série collège est la plus représentée avec 85 % des présents. La série technologique obtient le meilleur taux de réussite (85,9 %), devant la série collège (76,5 %) et la série professionnelle (58,6 %). Saint-Pierre-et-Miquelon, où le nombre de présents est très faible (65), se distingue par une réussite particulièrement élevée, de l'ordre de 95,4 %. Globalement, les candidats des collectivités d'outre-mer obtiennent des résultats un peu moins bons que ceux des départements d'outre-mer.

À l'instar de la métropole, les filles sont davantage lauréates (78,9 %) que les garçons (70,1 %), mais les écarts de réussite sont plus importants, de 8,8 points en moyenne.

Taux de réussite au diplôme national du brevet dans les collectivités d'outre-mer, session 2011 (%)

	Total admis	Série			Ensemble
		Collège	Technologique	Professionnelle	
Saint-Pierre-et-Miquelon	62	94,5	-	100,0	95,4
Mayotte	2 992	73,2	-	62,5	73,2
Wallis-et-Futuna *	206	73,1	-	71,1	72,5
Polynésie française	3 426	80,5	85,9	53,9	75,9
Nouvelle-Calédonie	3 007	76,4	-	62,8	74,6
Ensemble	9 693	76,5	85,9	58,6	74,6
France métropolitaine + DOM**	634 647	84,6	79,8	66,7	83,4

* Pour Wallis-et-Futuna, session 2010.

** Hors Mayotte.

Au 31 mars 2011, Mayotte est devenue le cinquième département d'outre-mer. Ses résultats au DNB seront intégrés à ceux des DOM à la session 2012.

Historique

Le *brevet d'études du premier cycle* (BEPC) a été créé en 1947. Il est organisé en fin d'année scolaire autour d'épreuves écrites et orales. En 1978, le mode d'attribution est modifié : le BEPC est décerné aux élèves orientés vers le second cycle, au vu des seuls résultats scolaires. Les autres élèves peuvent se présenter à un examen, également accessible aux candidats individuels.

À la session 1981, il est remplacé par le *brevet des collèges* : le diplôme est toujours attribué aux élèves de troisième au vu des résultats scolaires, sans liaison avec l'orientation ; la session de rattrapage est supprimée. Par ailleurs, les élèves de troisième de lycée professionnel ont pour la première fois la possibilité de se présenter au diplôme.

En 1987, le *diplôme national du brevet* (DNB) lui succède. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats des établissements agricoles.

Le diplôme est attribué sur la base des résultats scolaires obtenus en classe de troisième, et des notes attribuées à un examen de fin d'année qui comporte trois épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique. À cela s'ajoute la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences à partir de la session 2011.

Au fil des ans, le diplôme national du brevet a connu quelques évolutions pédagogiques.

À la session 2006, les mentions « Très bien/Bien/Assez bien » sont introduites. Les élèves déjà boursiers sur critères sociaux se voient accorder de plein droit une bourse au mérite dès lors qu'ils obtiennent une mention « Bien » ou « Très bien ». De plus, sont pris en compte pour l'attribution du diplôme :

- l'option facultative de découverte professionnelle de 3 heures ou le module de découverte professionnelle de 6 heures mis en place dans les classes de troisième à la rentrée 2005 ;
- la note de vie scolaire, à la session 2007 ;
- une épreuve orale obligatoire d'histoire des arts instaurée à la session 2011.

Enfin, à l'issue de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, le principe de l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences est posé. Au terme de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être en mesure de maîtriser sept compétences : maîtrise de la langue française ; pratique d'une langue vivante étrangère ; principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ; maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; culture humaniste ; compétences sociales et civiques, et autonomie et initiative. À compter de la session 2011, la validation du socle est prise en compte. La non-maîtrise de l'une des sept compétences est éliminatoire.

Pour les candidats individuels, le diplôme est délivré en fonction des notes obtenues à un examen écrit comportant les mêmes épreuves que pour les élèves, auxquelles s'ajoutent une langue vivante étrangère et deux épreuves choisies par le candidat parmi les disciplines suivantes : physique-chimie ou sciences physiques ; sciences de la vie et de la Terre, ou prévention-santé-environnement ; enseignements artistiques (arts plastiques ou éducation musicale).

Le diplôme national du brevet atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège. Il ouvre l'accès à certains concours de la fonction publique.

Les résultats publiés ici proviennent des données définitives issues des fichiers de gestion des candidats au brevet.